

Le Conseil fédéral face au Covid-19 : des mesures qui font mal

La CVT exige des processus simples pour un soutien efficace

La Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT) prend acte des décisions arrêtées ce jour par le Conseil fédéral pour enrayer la progression de la pandémie du Covid-19. Mais si la Confédération ferme, elle doit, impérativement, ouvrir son porte-monnaie : la CVT exige une indemnisation totale et immédiate pour toute société, toute entreprise et toute entité commerciale victime de ces fermetures. La CVT exige par ailleurs que ces indemnités bénéficient non seulement aux acteurs du tourisme mais à toutes celles et tous ceux qui font vivre notre société. Et surtout que les processus pour les obtenir soient simplifiés, cohérents et adaptés à leurs destinataires.

Les mesures décidées ce mercredi par le Conseil fédéral font mal : elles vont certainement anéantir la saison touristique d'hiver dans notre canton. Pour la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT), l'heure n'est plus aux bonnes intentions de coopération avec Berne ni davantage aux promesses de tout entreprendre pour innover, pour se recréer...

La catastrophe va au-delà du blocage de la saison touristique d'hiver : tout doit être entrepris, tout de suite, afin d'éviter des faillites en masse. Remontées mécaniques, hôtels, bars et restaurants, transports publics, magasins et professeurs de sport, mais aussi bains thermaux, centres de fitness, parcs de loisirs, cinémas, musées, troupes de théâtre ou sociétés de musique, épiceries, boulangeries, boucheries comme les indépendants et leurs salons de coiffure, de maquillage ou de bien-être, offices du tourisme, organisations événementielles... toute notre société est tragiquement impactée par ces décisions de fermeture.

La Confédération et les cantons ouvrent maintenant leur porte-monnaie : pour la Confédération, l'état de ses finances le lui permet ! La CVT en prend acte mais exige pour tous, d'une part une indemnisation totale et d'autre part aussi un versement de l'argent immédiat : depuis des mois, bon nombre d'indépendants ou d'entreprises attendent et sont à court de liquidités. Et si le cercle des bénéficiaires "cas de rigueur" s'élargit aujourd'hui, les processus pour obtenir ces moyens financiers indispensables doivent impérativement être administrativement simples et directs.

Pour contact:

Beat Rieder, Président CVT \ 079 212 34 39

Luc Fellay, Vice-président CVT \ 079 240 60 26